

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interrégionale de la mer
SUD-ATLANTIQUE

Bordeaux, le 03/02/2014

Centre de Sécurité des navires
Aquitaine

Référence : N° 24-2014/CSA

Vos réf. :

Affaire suivie par : Philippe JANVIER

philippe.janvier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 56 00 83 52 - Fax : 05 56 00 83 56

Objet : Organisation des visites périodiques des navires du fleuve Gironde et de son estuaire.

Pièces jointes : agenda des visites

Références : /

Madame, Monsieur,

Suite au départ non remplacé de Mme Dubourg de la station des Affaires Maritimes du Verdon, le centre de sécurité des navires a dû faire face à plus de sollicitations pour des visites périodiques concernant des navires du fleuve et de l'estuaire. Cette augmentation de l'activité comme les contraintes de déplacement dues aux ports de visites éloignés de Bordeaux m'amène à réorganiser la programmation des visites de sécurité des navires afin de répondre rapidement et efficacement aux sollicitations des professionnels.

Ainsi, les visites de sécurité des navires s'effectueront désormais de façon groupée sur des créneaux définis par le CSN. Ces visites seront effectuées au Verdon sur Mer pour les navires de l'estuaire et à Pauillac pour les navires du fleuve, à dates fixes, ce selon l'agenda que vous trouverez en annexe.

Nous enverrons à chaque armateur concerné un courrier ou courriel de rappel, environ deux mois avant la date d'échéance du permis de navigation afin de vous rappeler les prochains jours de visite groupées. Vous devrez, suite à ce courrier ou courriel, nous confirmer, à une adresse unique (csn-bordeaux@developpement-durable.gouv.fr), votre disponibilité pour la visite de sécurité de votre navire dans le port de visite défini. Ces visites devront impérativement s'effectuer durant la validité du permis de navigation.

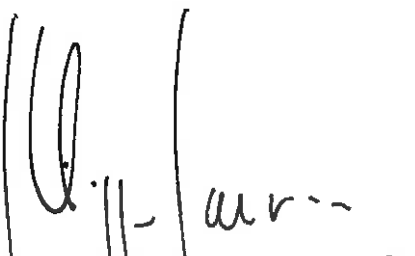
Pour des raisons pratiques, les visites à sec des navires devront être réalisées dans des ports qui garantissent un bon accès aux œuvres vives du navires, les cales ou grues de Pauillac ou du Verdon sur mer offrant cette facilité.

Cela permettra, j'en suis sûr, de vous apporter une meilleure visibilité pour les visites de sécurité des navires.

J'en profite pour vous souhaiter, au nom de toute mon équipe, tous mes vœux de réussite pour cette nouvelle année.

Je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,



Le Chef du centre de sécurité des navires
d'Aquitaine
Philippe JANVIER

Copies : Dossiers navires - Comité local des pêches - DIRM - classeur courrier